ACADÉMIE
DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Tarn

Service Juridique (SJ)
n° 23-1072
Affaire suivie par :
Philippe Cantier
Tél : 05 67 76 58 86
Mél : philippe.cantier@ac-toulouse.fr

69 Avenue Maréchal Foch
81013 ALBI

ARRETE RELATIF A LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE UNIQUE COMMUNE AUX CORPS DES INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS DES ECOLES DU TARN

Arrêté modificatif n°1

Pour le Recteur
et par délégation

L'inspectrice d'académie
Directrice académique
des services de l'éducation nationale du Tarn

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n°2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 26 avril 2022 instituant des commissions administratives paritaires compétentes au sein des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret du 14 septembre 2020 nommant Madame Marie-Claire DUPRAT, directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn ;
Vu l'arrêté rectoral du 10 février 2021 relatif à la délégation de Monsieur le recteur de l'académie de Toulouse à Madame la directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn ;
Vu les résultats du scrutin du 1er décembre au 08 décembre 2022 relatif aux élections aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles du Tarn ;
Vu l'arrêté du 16 décembre 2022 relatif à la composition de la commission administrative paritaire départementale commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles du département du Tarn ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Sont nommés membres de la commission administrative paritaire départementale commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles du département du Tarn les représentants de l'administration et les représentants du personnel dont les noms suivent :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION : 7 titulaires, 7 suppléants

Membres titulaires :

Madame Marie-Claire DUPRAT, directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn, Présidente,
M. Thierry MARTIN, inspecteur de l'éducation nationale adjoint à la directrice académique du Tarn, chargé du premier degré,
Mme Karine AVRIL, Secrétaire générale de la DSDEN du Tarn,
Mme Christine COMBES-SEZILLE, IEN de la circonscription de Gaillac,
M. Charles LAGARD, IEN Tarn ASH,
Mme Karine TONEATTI, IEN de la circonscription de Lavaur,
Mme Béatrice CARNEMOLLA, IEN de la circonscription d'Albi.

Membres suppléants :

Mme Catherine MULERO, IEN de la circonscription de Carmaux-Mont d'Alban,
Mme Geneviève GOUT, IEN de la circonscription Mazamet-Monts de Lacaune,
Mme Anne-Marie CAFFIN (APAE), responsable de la division de l'action educative et des élèves (DAEE) de la DSDEN du Tarn,
M. Aurélien MIROUX (APAE), responsable de la division des Personnels et des Moyens (DPM) de la DSDEN du Tarn,
M. Philippe CANTIER (AAE), responsable du service juridique de la DSDEN du Tarn,
Mme Carmen DARDIER (APAE), responsable de la division des affaires générales et des finances (DAGFI) de la DSDEN du Tarn,
Mme Isabelle BILLAU, IEN de la circonscription de Castres.

REPRESENTANTS DES PERSONNELS : 7 titulaires, 7 suppléants

SNUIPP-FSU : 3 titulaires - 3 suppléants

Membres titulaires	**Membres Suppléants**
Mme Bérengère BASCOUL	M. Thomas VERDIER
M. Mathieu MOLES	Mme Sophie ESCOBAR MORGANTI
Mme Valérie CLERC	M. Bastien ALBERTI

FNEC-FP-FO : 3 titulaires - 3 suppléantes

Membre titulaire	**Membre Suppléant**
Mme Céline FELIPE	Mme Marion ZICOLA
M. Benoît SEBILLE	Mme Marlène PELLEREI
Mme Amandine BECKER	Mme Stéphanie FERRIE

S.E-UNSA : 1 titulaires - 1 suppléante

Membre titulaire	**Membre Suppléante**
M. Benjamin PONS	Mme Véronique DROUARD-GUIET

ARTICLE 2 :

En cas d'empêchement de la Présidente, son remplacement est assuré par l'IEN adjoint ou par la secrétaire générale de la DSDEN du Tarn.

ARTICLE 3 :

Les autres dispositions de l'arrêté du 16 décembre 2022 relatif à la composition de la commission administrative paritaire départementale commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles du département du Tarn demeurent inchangées.

ARTICLE 4 :

La secrétaire générale de la DSDEN du Tarn est chargée de l'exécution du présent arrêté.
Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département et mis en ligne sur le site de la DSDEN du Tarn.

Fait à Albi, le 20 décembre 2023.

L'Inspectrice d'académie
Directrice académique des services
de l'éducation nationale du Tarn

Marie-Claire DUPRAT

Délais et voies de recours :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.